

M. le Président: Je regrette d'informer le député que ses 90 secondes sont écoulées. La parole est au député de Kenora-Rainy River (M. Parry).

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a reçu hier un télégramme sous forme d'une résolution qui se lit comme suit, et je cite:

Attendu que comme l'a prouvé l'enquête du Conseil consultatif national sur le troisième âge, les allocations gouvernementales constituent la moitié de l'ensemble des revenus des personnes âgées au Canada;

Attendu que les personnes âgées ont payé et payent encore, sans rechigner, des taxes et des impôts pour s'assurer une protection sociale qui respecte au moins leurs besoins essentiels;

Attendu que le gouvernement Mulroney s'est fait élire sur la foi de la promesse d'éliminer le plafond de l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse imposé par le gouvernement Trudeau;

Attendu que M. Mulroney avoue lui-même que les mesures annoncées par M. Wilson violent des promesses faites en 1984 par le parti progressiste-conservateur.

Le Fédération de l'âge d'or du Québec exige que le gouvernement Mulroney rétablisse la pleine indexation au coût de la vie des pensions de vieillesse et que cette mesure soit rétroactive au 1^{er} janvier 1985.

Hier, la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bertrand) a refusé de rencontrer ce groupe. Alors, le chef du Nouveau parti démocratique va les rencontrer mercredi prochain à Montréal.

Nous, néo-démocrates, lançons le défi au très honorable premier ministre (M. Mulroney), au ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) . . .

[Traduction]

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais ses 90 secondes sont écoulées. La parole est au député de Bow River (M. Taylor).

* * *

L'AGRICULTURE

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, depuis trois ans, plus de 1,400 familles ont perdu leur exploitation agricole, alors que, en 1979, on n'avait compté que 25 saisies. Comment expliquer cette différence? En 1979, le secteur agricole du Canada était prospère grâce à de bonnes récoltes et à des prix intéressants. Par conséquent, dans le but d'étendre leur activité et d'accroître leur productivité, les agriculteurs ambitieux ont emprunté des capitaux auprès de banques qui étaient toutes disposées à leur prêter l'argent voulu. Puis, en 1981, les prix de vente du blé et du bétail ont chuté en deçà du prix de revient.

En 1982 et 1983, ces prix ont stagné et les taux d'intérêt ont grimpé en flèche, accroissant du même coup l'endettement des agriculteurs. Certaines banques ont donc fait des saisies et maintenant plus de 50,000 agriculteurs canadiens sont en proie

Article 21 du Règlement

a de graves difficultés financières. Faute de mesures positives, environ 1,700 agriculteurs vont peut-être faire faillite et les banques deviendront propriétaires de vastes terres.

Pourquoi les banques s'attendent-elles à être payées si l'agriculteur n'a pas fait de récolte? L'agriculture est une entreprise de longue haleine et qui ne peut être rentabilisée en un ou deux ans. Si les prêts bancaires étaient consentis pour des périodes de 20 à 25 ans par exemple, la plupart des agriculteurs réussiraient à passer au travers des temps difficiles. Or nous n'avons pas les moyens de perdre ces agriculteurs. Si nous pouvons envoyer un homme sur la lune, nous pouvons certainement régler ce problème. N'oublions pas que les terres ne se volatilisent pas, et je ne veux pas non plus que l'exploitation agricole familiale disparaisse.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE SORT RÉSERVÉ AUX RETRAITÉS DE LA COMPAGNIE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre le sort réservé à plus de 600 retraités du CP et à plus de 400 veuves de retraités du CP dans ma circonscription. Nous avons appris la semaine dernière à Moose Jaw que les contrats provisoires signés par le CP et trois de ses syndicats nationaux comportaient des accords éliminant les laissez-passer de VIA Rail pour les employés du CP, les retraités ou leurs veuves.

Les employés actuels du CP ont une équipe de négociateurs syndicaux pour défendre leurs intérêts et sont censés avoir obtenu quelque chose en échange de l'élimination de leur laissez-passer. Les simples syndiqués peuvent trouver la chose inacceptable, mais ils pourront maintenant se prononcer sur la ratification de l'accord. Toutefois, quel choix ont les retraités? Qui se fait leur porte-parole dans les négociations? Ils ont été peiné des années durant, souvent dans des conditions difficiles, avec un salaire de misère. Ils reçoivent maintenant de maigres pensions nullement indexées et, comme si cela ne suffisait pas, voici qu'ils perdront leur laissez-passer.

Je demande à tous les députés de communiquer avec le CP et les dirigeants syndicaux dans toutes les régions pour manifester leur désaccord total à cet égard. Je demande également à CP Rail de prendre l'initiative dans ce domaine et de remettre immédiatement en vigueur les laissez-passer du VIA Rail pour tous les retraités.

* * *

[Français]

LE BUDGET

LA COMPLEXITÉ DES MESURES—L'IMPACT SUR LES PME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, sauf pour les comptables et les avocats spécialistes en impôt que devront engager les dirigeants des petites entreprises pour réussir à démêler toutes les ramifications du nouveau budget, très peu de Canadiens bénéficieront de ces mesures soi-disant créatrices d'emplois. C'est ce qu'ont conclu le groupe patronné par la Société d'expansion économique d'Ottawa-Carleton réunie pour étudier le budget.